

Affiché le : 03 juin 2016
retiré le :

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
RAMMERSMATT DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2016**

Étaient présents : Mesdames Alice BERNHARDT, Anita KLEIN, Virginie MANAKOFAIVA, Myriam PETITJEAN - ROSENACKER et Messieurs Jean-Marie BOHLI, François GRUNEWALD, Jean-Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Benoît HAAGEN, Raymond LABRUDE, Raymond SCHIRMER. Madame Catherine CORDEIL a été désignée comme secrétaire de séance.

POINT 01 Approbation du P. V. de la séance du 29 mars 2016.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2016 dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT 02 Office Municipal Sports - Loisirs & Culture

Monsieur le maire demande l'autorisation de reporter le point et de le remplacer par le "droit local" Madame MANAKOFAIVA et Monsieur HAAGEN, respectivement secrétaire et président de l'O. M. S. L. C., refusent.

Ils manifestent leur incompréhension sur la position de monsieur le maire, vice président de l'office, par rapport à l'O. M. S. L. C. et ils ne comprennent pas pourquoi, l'O. M. S. L. C. n'a pas été contacté pour la prise en charge de l'organisation de cette manifestation.

En effet seul un bulletin de participation a été distribué dans les boîtes aux lettres des administrés. Ils ont l'impression qu'on leur met des bâtons dans les roues : remise en cause du bien fondé de l'office municipal.

Madame Virginie MANAKOFAIVA annonce qu'elle prend du recul dans l'organisation des manifestations pour les enfants et cela jusqu'à nouvel ordre.

POINT 03 : Ouvriers communaux .

Monsieur le maire soulève le cas de monsieur H. G. au vu des difficultés de le joindre , au vu de son déménagement à Bourbach Le Bas, il se demande s'il est judicieux , (il travaille 25h par trimestre soit 8h33 par mois) de le garder comme agent (distribution du courrier aux administrés, entretien du cimetière). Monsieur H. G. souhaite garder son emploi.

Le conseil municipal décide de réexaminer la situation en fin d'année :

- après une phase d'observation ; la mise en place d'une boîte aux lettres destinée accessible par monsieur H. G. pour que celui ci récupère, dans le meilleur délai, le courrier à distribuer,
- et à l'encourager à nettoyer le cimetière (le lui rappeler).

Monsieur le maire rappelle que monsieur A. D a demandé "le 13ème mois " ; monsieur le maire informe l'assemblée que avant le 1 janvier 2017, il faudra mettre en place le nouveau régime statutaire" ; il propose de prendre une décision lors d'un prochain conseil municipal afin de prendre le temps d'examiner le nouveau régime statutaire et la procédure de mise en place.

Le conseil municipal acquiesce.

POINT 04 : Journée citoyenne

Monsieur le maire annonce qu'une quinzaine de personnes sont inscrites pour la journée citoyenne.

Il annonce la répartition en trois équipes :

- première équipe : installation de la clôture du future terrain de jeux (projet faisant parti du fonds de concours de la C. C. T.C),
- deuxième équipe : nettoyage de l'escalier qui mène au cimetière,

- troisième équipe : le nettoyage de l'ancienne mairie.

Le repas sera pris en commun, et offert par la municipalité, et pour les plus courageux , l'après-midi nettoyage du chalet du Hochburg qui a subi des dégâts . Début de la journée : 8h du matin.

POINT 05 : Finances

Remboursement d'emprunt anticipé : monsieur le maire annonce au conseil municipal qu'après consultation du trésorier et du banquier, il sera remboursé 60 000€ sur l'emprunt de l'achat de la maison (devenue la mairie école salle multi activités).

Monsieur le maire annonce qu'il pourra bientôt demander le solde des fonds de concours (2015) à la C. C. T. C. sur présentations des factures réglées.

POINT 06 : Projet de construction d'un hangar à sel

Monsieur le maire explique au conseil municipal les dégâts causés par le stockage des sacs de sel de déneigement principalement la corrosion et la perte de place. Il propose la construction d'un hangar à sel de déneigement en bois (4 X 6). Monsieur le maire annonce une dépense d'environ 7000 euros qui rentre dans le cadre des fonds concours de la communauté de communes de Thann-Cernay (prise en charge de 50% de la dépense TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est d'accord sur le principe et donnera son avis définitif au vu des devis présentés lors d'un prochain conseil municipal.

POINT 07 : E. D. F. compteur LINKY

Monsieur le maire revient sur les polémiques concernant les compteurs "LINKY". (santé, coût,..) et demande l'avis du conseil ; dans l'hypothèse que la communauté de commune de Thann - Cernay demande la position des communes sur le sujet.

Après débat, le conseil municipal est à 10 voix contre et une abstention.

POINT 08 : Motion de soutien à la brigade verte.

Le Conseil municipal apporte son soutien à la brigade verte à neuf (9) voix pour et deux (2) voix contre .

POINT 09 : Course cycliste du "prix du muguet", résultat

Monsieur le maire annonce un résultat financier positif de 330 euros mais déplore un échec humain, un manque d'implication des associations dû à une incompréhension et de communication entre les associations et le maire.

POINT10 : Éoliennes, photovoltaïque

Monsieur le maire informe l'assemblée,

- de la visite de Madame Muriel KINGEL, de la direction régionale Grand Est de Strasbourg (caisse des dépôts),

- et que le projet "éolien" est abandonné, et que le projet "photovoltaïque est remis sur les rails.

POINT 11 : Régime local d'assurance maladie

Le conseil municipal apporte son soutien, à l'unanimité, au régime local d'assurance maladie.

POINT 12 : Divers

Chalet du Hochburg : a subi d'importantes dégradations. (défécation à l'intérieur du chalet, déchets laissés sur place,...),

Chiens : monsieur le maire rappelle les règles concernant les chiens classés "dangereux"

École : Madame MANAKOFAIVA, vice présidente du syndicat scolaire annonce que nous sommes à un élève pour l'ouverture d'une troisième classe en maternelle, par contre l'école primaire est en danger (deux départs et c'est la fermeture d'une classe .
La délocalisation du périscolaire à Roderen (qui détient le contrat jeunesse) pourrait entraîner le départ d'élèves vers l'école de Roderen et soulève des inquiétudes (voir courrier des institutrices).
Bourbach le bas est contre un grand syndicat scolaire : Leimbach - Rammersmatt - Bourbach le bas - Roderen. La solution serait que le syndicat scolaire obtienne le contrat jeunesse.

Madame PETITJEAN - ROSENACKER s'inquiète d'une perte d'attractivité de Rammersmatt.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.